



Avant que des mesures soient prises : on ferme !

dimanche 22 mars 2020, par [Simon](#)

IL Y A URGENCE...

Nos patrons ont mis du temps à comprendre la gravité de la situation. Nous avons fait de nombreuses alertes et les droits de retrait se multiplient dans le réseau colis. Les directions ont décidé de répondre à cette mise en sécurité des agents comme s'il s'agissait d'un conflit social traditionnel en agitant partout des menaces de retrait de salaires, voire même des sanctions disciplinaires. La liste est pourtant longue des centres où des collègues présentant des symptômes ont été identifiés. Pourtant, les directions n'appliquent toujours pas systématiquement les mesures de mise en quarantaine des agents ainsi que le nettoyage complet des ACP et PFC pourtant prévues dans la note DRHG du 17 mars 2020 .

..A TOUT STOPPER !

Les collègues ont raison de faire passer leur santé avant les profits de La Poste. La Direction, dans une véritable fuite en avant, ne prend pas ses responsabilités et pense sûrement que la prime "Macron" nous fera travailler, quelles que soient les conditions de sécurité : Elle se trompe lourdement. Encore plus hallucinant, voilà la proposition "princière" faite par la DOT Colis IdF à tous les prestataires : 15 centimes en plus pendant la période de confinement. Vous noterez en bonus le côté temporaire de la mesure...

SUD exige :

- **La fermeture des centres dans l'immédiat**
- **La reprise de la production pour les seuls besoins vitaux**
- **Des mesures de protections maximales**
- **La ré-internalisation de la sous-traitance**

En PJ : un droit d'alerte en relation avec l'épidémie

